



RAPPORT DU MAIRE Exercice financier 2015

ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE:

REVENUS	31-12-2014	31-07-2015	Prévisions au 31-12-2015
REVENUS DE TAXES	\$2 103 230.44	\$1 967 026.77	\$1 967 418
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	\$43 209.00	\$43 209.00	\$ 43 209
TRANSFERTS CONDITIONNELS	\$214 750.34	\$160 684.88	\$160 684
SERVICES RENDUS	\$21 761.06	\$8 447.99	\$12 935
IMPOSITION DE DROITS	\$60 328.30	\$48 998.19	\$51 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	\$30 582.42	\$7 324.64	\$15 897
INTÉRÊTS	\$34 637.83	\$707.03	\$23 916
AUTRES REVENUS	\$10 655.08	\$11 355.55	\$25 192
TOTAL DES REVENUS	<u>\$2 519 154.47</u>	<u>\$2 247 754.05</u>	<u>\$2 300 251</u>
DEPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$545 354.04	\$422 127.49	\$594 758
SECURITE PUBLIQUE	\$328 957.17	\$ 289 381.80	\$320 306
TRANSPORT ROUTIER	\$509 457.94	\$271 137.49	\$492 001
HYGIENE DU MILIEU	\$211 522.39	\$207 727.45	217 349
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	-	\$3.95	\$4
URBANISME	\$112 837.11	\$ 66 827.37	\$108 649
LOISIR & CULTURE	\$149 823.72	\$78 421.51	\$107 994
FRAIS DE FINANCEMENT	\$69 120.71	\$24 544.63	\$41 007
AMORTISSEMENT	\$245 579.00	-	-
TOTAL DES DEPENSES	<u>\$2 172 652.08</u>	<u>\$1 360 171.69</u>	<u>\$1 882 068</u>
SOUS-TOTAL DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE	\$346 502.39	\$887 582.36	\$418 183
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
FINANCEMENT			
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	\$(224 872.16)	\$(105 608.64)	\$(197 787)
AFFECTATIONS			
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS	\$(127 974.52)	\$(171 020.88)	\$(171 021)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	\$(61 130.00)	-	-
RÉSERVE FINANCIÈRE ET FONDS DE RÉSERVE	-	-	-
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	\$296 940.81	-	-
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>\$229 467.00</u>	<u>\$610 953</u>	<u>\$ 49 375</u>

Chères citoyennes et chers citoyens,

En 2015, la Municipalité a poursuivi sa gestion d'une manière responsable.

Au niveau de la voirie

Nous sommes très fiers d'avoir réalisé un grand projet qui nous tenait à cœur, à savoir la réfection majeure du chemin Charron et la poursuite du chemin du Lac-de-l'Original. Grâce à la contribution des gouvernements fédéral et provincial de 594 158 \$, d'un montant du fonds de roulement de la Municipalité et du travail rigoureux de nos employés de voirie, nous avons réussi à réfectionner le chemin Charron et les principales sections du chemin du Lac-de-l'Original.

Un montant d'environ 10 000 \$ a été investi en gravier sur le chemin Laurin afin d'améliorer sa condition. Nous profitons de l'occasion pour remercier notre député, monsieur Claude Cousineau, pour avoir accordé une subvention pour ces travaux.

Pour les adeptes de véhicules tout terrain, monsieur Nicola Ranieri dirige un comité pour



initier un sentier de ce genre d'activité tout en assurant un circuit sécuritaire et non nuisible pour les voisins.

Autres projets ou réalisations

1. La Municipalité a conclu une entente valide jusqu'en 2017 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représente les employés de la voirie. Quant aux négociations avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui représente les employés de bureau, il n'y a pas encore d'entente sur une première convention collective.
2. L'aménagement d'une sortie vers le sous-sol a été complété au Pavillon Bélair. Ce projet complète des éléments de rénovations majeures à ce bâtiment. Mentionnons que le projet a été réalisé grâce à une contribution du Pacte Rural.
3. Au niveau du centre culturel et communautaire, des délais ont été occasionnés pour la préparation des plans des installations septiques. Des études environnementales ont dues être réalisées afin de s'assurer que les plans préparés seront conformes.

Lac Quenouille

Encore une fois cette année, une vignette pour chacune des embarcations était disponible gratuitement. Une entente intermunicipale a été signée avec la Municipalité de Lac-Superieur pour constituer un comité de gestion dont le mandat est de prioriser les actions à appliquer.

Lac Gagnon

Une étude de caractérisation a été préparée afin de nous orienter sur les actions à poser sur le lac. Le rapport sera transmis prochainement et le Conseil procèdera par la suite à des consultations auprès des riverains.

Service des incendies

Certains d'entre vous avez entendu parler d'une création de régie pour regrouper les efforts de certaines municipalités et villes pour améliorer le service incendie. Après avoir étudié le projet de regroupement et consulté nos pompiers, Val-des-Lacs a décidé de ne pas adhérer à ce projet.

Nous avons jugé que les investissements effectués depuis plusieurs années et le dynamisme de nos pompiers nous permettaient de continuer comme avant. À ce jour la Municipalité de Labelle est une autre Municipalité ayant prise la même décision que nous. Ceci ne veut cependant pas dire que nous sommes seuls. Lorsqu'il y a de grandes catastrophes, les municipalités doivent collaborées ensemble et c'est à ce moment que le mot « entraide » prend tout son sens.

Ensuite, la Municipalité a complété la mise sur pied de son programme RCR/DEA.

Enfin, un véhicule tout terrain a été acquis pour améliorer notre performance lors d'un incendie et consolider notre expertise de recherche en forêt.

D'autres actions ont été posées :

1. Participations aux activités municipales, telle que la Fête nationale;
2. Participation à la journée d'arrachage de plantes aquatiques nuisibles organisées par l'Association des riverains du lac Gagnon;
3. Pratique incendie sur des maisons devant être démolies pour permettre à nos pompiers de d'expérimenter leurs connaissances.



Service des loisirs, de la culture et des sports

Suite au départ du responsable des loisirs, une réflexion a débuté afin d'organiser des loisirs ne nécessitant pas l'embauche d'une personne à temps plein.

Au niveau des activités, nous tenons à remercier madame Marie-Lise Daigle qui a donné beaucoup d'heures de son temps pour l'organisation de cette belle Fête nationale 2015.

Les orientations 2016

En 2016, les projets suivants seront notre priorité :

1. Poursuivre le projet de rénovation du centre culturel et communautaire;
2. Améliorer les chemins de gravier dans le secteur Rivest ;
3. Poursuivre le projet de sentiers pour les véhicules tout terrain
4. Terminer la négociation de la conventions collective des employés de bureau de la Municipalité;
5. Poursuivre les procédures pour la réfection du barrage du lac Quenouille;
6. Poursuivre la réflexion du problème de plantes nuisibles au lac Gagnon.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Depuis le 31 décembre 1996, nous devons adopter un programme triennal d'immobilisations et effectuer les dépenses en fonction de ces prévisions. À chaque adoption de budget, il nous est possible de modifier ce programme. Pour l'exercice financier de 2015, les activités suivantes étaient prévues:

Mise à niveau informatique :	7 000 \$
Achat équipement pompier :	9 500 \$
Réfection chemins Charron, Lac-de-l'Original :	600 000 \$
Réparation du garage municipal :	13 000 \$
Gravier réseau routier :	70 000 \$
Études pour rénover le barrage quenouille :	40 000 \$
Achat véhicule tout terrain:	19 000 \$
Achat Lampadaire, amélioration parc :	10 000 \$

Lors de l'assemblée du 27 octobre 2015, le Conseil a accepté le dépôt des listes suivantes conformément à l'article 955 C.m., à savoir :

1. Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000\$ depuis octobre 2014;
2. Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ depuis octobre 2014 avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comportent une dépense de plus de 10 000\$.

MENTION SELON L'ARTICLE 11 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Salaire annuel du maire prévu au budget : 15 000 \$

Allocation annuelle maximum du maire prévue au budget : 9 487 \$

Salaire annuel d'un conseiller prévu au budget: 3 627 \$

Allocation annuelle maximum d'un conseiller prévu au budget: 3 800 \$

Jean François Delisle, maire.